



Feuille de route CO₂

Principes et applications



Novelis, Sierre 2024



SIERRE (VS) Publié 25. juillet 2024, 12:21

Le groupe Porsche fortement impacté par les récentes inondations

Le constructeur allemand prévoit un manque à gagner d'au moins 1 milliard d'euros en raison d'une pénurie d'alliages en alu due à l'inondation fin juin de l'usine Novelis.



Loi sur l'énergie VD



vd.ch > Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES)

Projet de loi sur l'énergie

Assainissement des bâtiments énergivores



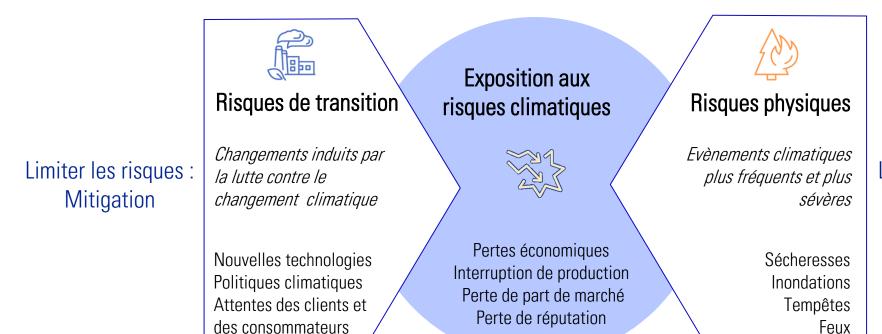
Différenciation du type de propriétés pour la rénovation énergétique :

- Pour les Grands propriétaires de bâtiments en classe F ou G, de surface > 750 m2, obligation d'assainir d'ici à 2035.
- Pour le Petits propriétaires de bâtiments en classe F ou G, de surface < 750 m2, obligation d'assainir d'ici à 2040.



Risques liés au climat

La transition vers un économie durable implique des changements profonds pour l'ensemble de l'économie. Pour être pérenne, une entreprise doit être en mesure de gérer les risques liés à cette transition, notamment les risques climatiques



Limiter les risques : Adaptation



Gestion des risques de transition

Risques

Identification des risques

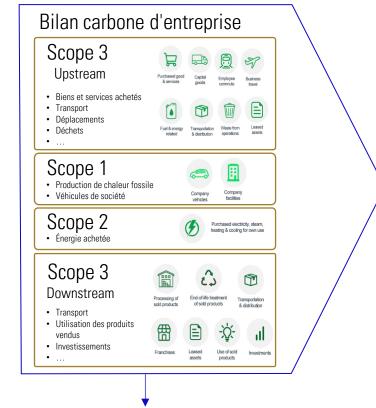
→ Mesures de mitigation



Risques de transition

Changements induits par la lutte contre le changement climatique

Nouvelles technologies Politiques climatiques Attentes des clients et des consommateurs



Boîte à outils

- Benchmarking par catégorie
- Objectifs de réduction (budget)
- ACV des produits
- Gestion des fournisseurs
- Reporting
- Solutions de financement des mesures

Plan d'action

Impact financier du risque



Les étapes d'une feuille de route



Définition du périmètre

Définition des sources d'émissions propres à l'entreprise selon GHG Protocol



Définition des objectifs de réduction

Quels sont les objectifs à atteindre selon les contraintes légales et selon les modèles climatiques

Quantifier les volumes d'émission CO2 générés par les activités de l'entreprise

Bilan carbone

Etablir une liste de mesures et une date de réalisation pour simuler l'évolution des émissions de l'entreprises et valider la cohérence avec les objectifs.

Plan d'action



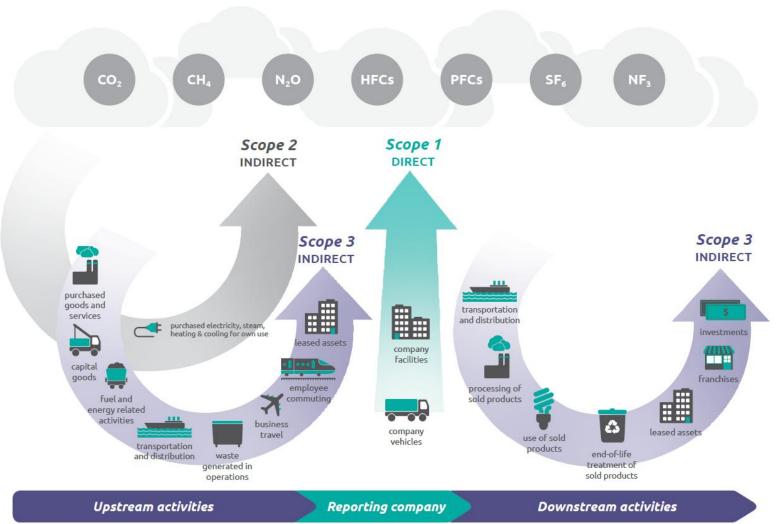


Bilan carbone



Greenhouse Gas Protocol







Norme ISO 14064

Répartition des émissions en trois catégories appelées « scope ».

Le scope 1 : émissions directes liées par la combustion de mazout ou de gaz naturel.

Le scope 2 : émissions induites par l'énergie achetée, comme l'électricité.

Le scope 3 : émissions indirectes qui sont générées par des services ou des biens achetés, tels que la mobilité avec les transports en commun ou la bureautique.



Critères Scope 3

Critères de décision pour le scope 3 :

- Importance selon les activités de l'entreprise
- Importance des émissions
- Possibilité d'action pour réduire les émissions
- Disponibilité des données
- Intérêts des parties prenantes

Eléments critiques :

- Sous-traitants
- Achats / choix des fournisseurs
- Conception des produits
- Utilisation de matières premières
- Utilisation des produits
- Recyclage

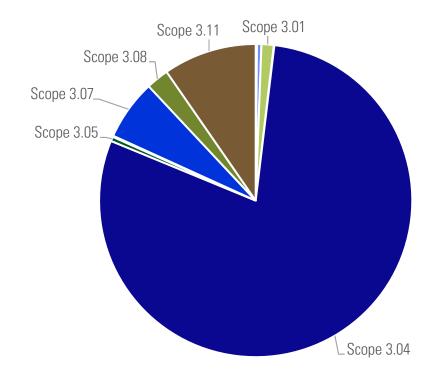
Exercice: Faite un choix pour vos entreprises

Choix essentiels! Ils dépendent des objectifs du bilan et déterminent sa valeur



Bilan carbone : Etat des lieux

Émissions cumulées	2023	
	tCO ₂	%
Scope 1		
Installations et équipement de l'entreprise / véhicules d'entreprise	2	0.1%
Scope 2		
Achat d'énergie / Basé sur le marché*	7	0.5%
Scope 3 Amont		
1. Fabrication des biens et services achetés	19	
2. Immobilisations	N/A	
3. Activités liées au pétrole et aux énergies	1	
4. Transport et approvisionnement	1160	
5. Déchets générés	7	
6. Voyages d'affaire	2	
7. Trajets domicile-travail des collaborateurs	91	
8. Biens loués	34	
Scope 3 Aval		
9. Transport et distribution	N/A	
10. Traitement des produits vendus	N/A	
11. Utilisation des produits vendus	141	
12. Déchets générés par la fin de vie des produits	N/A	
13. Biens loués	N/A	
14. Franchises	N/A	
15. Investissements	N/A	
Scope 3	1454	99.4%







Objectifs de réduction



Objectifs légaux et/ou "basés sur la science"

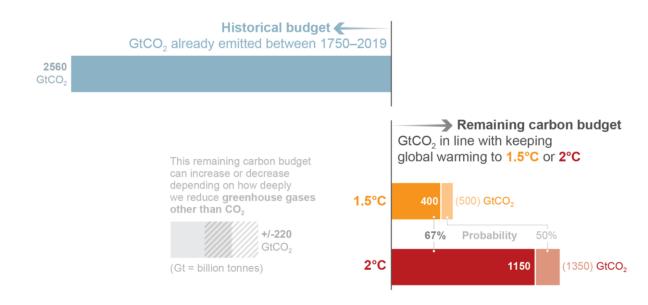
En plus de définir les objectifs de réduction, la Loi sur les objectifs climatique et l'innovation prévoit :

> Art. 5 Feuilles de route pour les entreprises et les branches

1 Toutes les entreprises doivent diminuer leurs émissions pour arriver à zéro net d'ici à 2050 au plus tard.

Les objectifs "basés sur la science" visent à respecter les accords de Paris

Le rapport AR6 du GIEC de 2021 indique que le budget carbone mondial résiduel permettant de rester en deçà d'un réchauffement de 1.5 °C



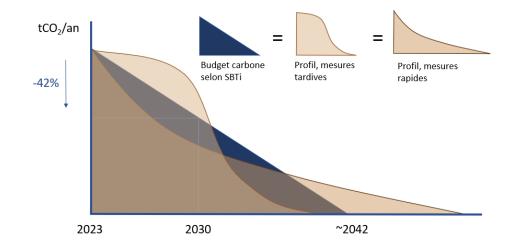


Quantification des objectifs de réduction

Une des approches connues est celle de la Science-based Targets Initiative (SBTi). Pour les PME, ils se traduisent par une réduction linéaire des émissions avec un objectif intermédiaire de -42% en 2030 et -90% en 2050.

Une approche basée sur un budget permet plus de flexibilités dans la planification et une meilleure cohérence avec les objectifs nationaux.

Objectifs SBTi	2023	Objectif 2030	% Réduction 2023 - 2030	Budget restant dès 2024
	tCO ₂	tCO ₂		tCO ₂
Scope 1	2	1	42%	16
Scope 2	7	4	42%	56
Scope 3	1454	843	42%	12113
	1462	848		12185





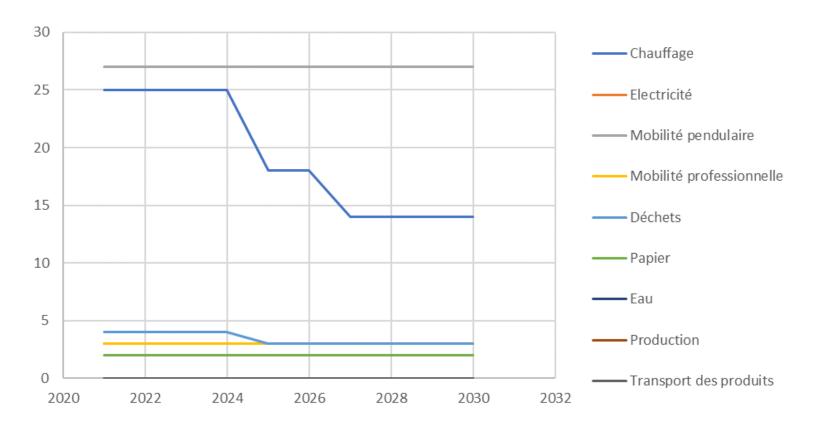


Plan d'action



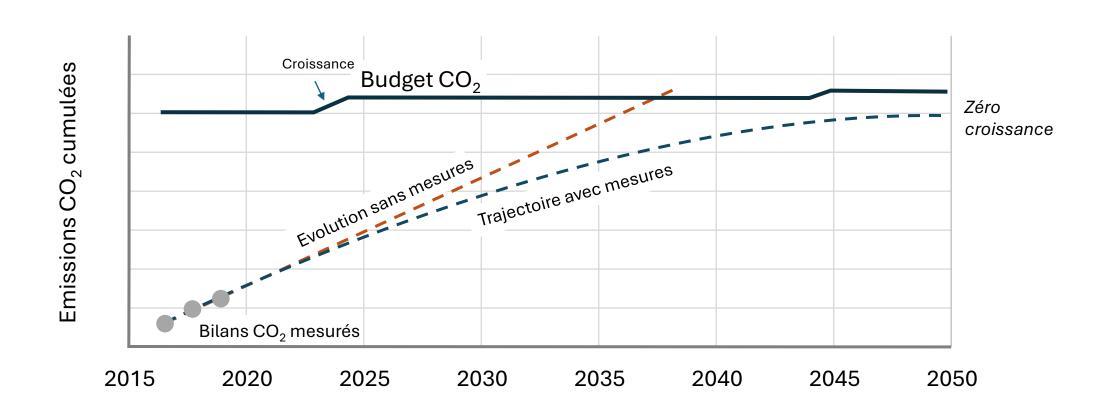
Plan d'action

Planification des mesures





Plan d'action





Financement du plan d'action

Mesures	tCO2	Scope	Date	Investissement	Economies/an
Optimisation du chauffage	-120	1	2025	CHF 30'000	CHF 2'000
Achat véhicule électrique	- 3	1	2026	CHF 45'000	CHF 1'000
Optimisation gestion des déchets	-10	3	2024	Interne	CHF 2'500
Investissement chez les fournisseurs	- 5	3	2026	CHF 10'000	-
Optimisation des produits	-50	3	2027	CHF 50'000	Nouveaux marchés

Risque de transition = Investissements

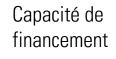
Capacité de financement

Risque de transition





Risque de transition









Outil





Outil simplifié

(1) Formulaire						
Nr Libellé	Unité	Valeur	Scope	Nécessité		
1. Information Clés						
Les informations obligatoires sont nécessaire pour extrapoler des montant généralisé de tCO2 quand il y a un déficit de données Par exemple: -1.2 permet d'extrapoler les déchets et l'eau consommée -1.3 permet d'estimer un besoin énergétique.						
1.1 Collaborateurs total	nb	489		Obligatoire		
1.2 Secteur (Service / Industrie / Agriculture)	choix	Service		Obligatoire		
1.3 Collaborateurs Bureau	nb	489		Facultatif		
1.4 Surface m2	m2	26438		Obligatoire		

2. Chauffage L'année de construction d'un bâtiment permet de deduire un besoin de chauffage quand les valuers en 2.2 ne sont pas trouvée.						
2.1 Année construction/rénovation du bâtiment	choix	2010		Obligatoire		
2.2 Chauffage du bâtiment						
2.2.1 Type chauffage / energie	choix	Gaz		Obligatoire		
2.2.2 Consommation annuelle	kWh	1 889 629	Scope 1	Recommandé		



Merci!

Climate Services

E-Mail: info@climate-services.ch

Site Web: Climate Services (climate-services.ch)

